

Envoyé en préfecture le 22/01/2025

Reçu en préfecture le 22/01/2025

Publié le 22/01/2025

ID : 039-243900420-20250120-01_2025-DE

Berger Levault

Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 20 janvier 2025

Date de convocation

14 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 20 janvier à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Aménagement complémentaire ZA des Prés Bernard N°01/2025

Présents

Nombre de membres

11

Présents

11

Représentés

0

Excusés

0

Votants

11

Mesdames Pate, Giancatarino, Hählen.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Truchot, Chevanne, Théry, Vuillet.

Excusés

Absents

Vu la délibération n°128/2005 du 21 septembre 2005, par laquelle le Conseil communautaire décidait de verser au patrimoine de la commune de Bans les voies créées par la CCVA par le biais d'une convention,

Vu la délibération de la commune de Bans en date du 4 novembre 2005, par laquelle la commune autorisait le maire à signer la convention de transfert de propriété concernant la totalité des équipements communs de la zone d'activités des Prés-Bernard,

Vu la convention de transfert de propriété en date du 20 janvier 2006,

Considérant qu'un problème d'évacuation des eaux pluviales sur une partie du site a été constaté et que l'aménagement était porté par la Communauté de communes,

Considérant le devis pour reprendre le profil du fossé d'un montant de 2 295€ HT,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la prise en charge du reprofilage du fossé pour garantir l'évacuation pour un montant de 2 295€ HT.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Philippe Brochet
Secrétaire de séance

